

Se débarrasser du piétin en trois ans

Une méthode pour choisir la stratégie adaptée au troupeau

Éliminer le piétin ou en diminuer les impacts sur le troupeau est un travail de longue haleine mais qui reste possible ! Parce que les moyens de lutte sont à adapter à chaque situation, nous vous proposons dans cette fiche une méthode personnalisée en 5 étapes. En la suivant rigoureusement pendant trois ans, la maladie sera contenue.



Un état des lieux des conséquences du piétin sur l'élevage doit être dressé avec l'éleveur



ZOOM

QU'EST-CE QUE LE PIÉTIN ?

Commun en élevages ovins, le piétin est à l'origine de baisse de performances du troupeau. C'est une maladie infectieuse particulièrement contagieuse. Le piétin est lié principalement à l'action de deux bactéries. L'une, très résistante dans le milieu extérieur (fèces), provoque une inflammation de l'espace interdigité situé entre les onglons, à l'origine du « mal blanc ». Inflammée et fragilisée, la peau est alors mise à mal par l'autre bactérie, peu résistante dans le milieu extérieur, mais qui survit très bien dans la corne des animaux. Elle provoque une nécrose envahissante de la corne interne et peut provoquer un décollement de l'onglon.

5 ÉTAPES POUR SE DÉBARRASSER DU PIÉTIN EN 3 ANS

Se débarrasser de cette maladie passe par la prévention, en éliminant les facteurs de risque. Mais ces derniers sont nombreux et parfois difficiles à maîtriser. D'autre part, cinq moyens de lutte peuvent être combinés entre eux, mais tous ne sont ni justifiés ni applicables dans tous les élevages touchés.

Grâce à cette méthode en 5 étapes, le plan de lutte élaboré avec l'éleveur est personnalisé. Après trois années de stricte application, les objectifs fixés sont atteints.

LE PLAN EN 5 ÉTAPES

1. Évaluer la situation
2. Définir les 3 facteurs de risque les plus impactants dans l'élevage
3. Lister les moyens de lutte actuels et leurs résultats
4. Construire l'objectif de la future stratégie de l'élevage
5. Le plan sur 3 ans

70%

C'est la proportion de troupeaux atteints de piétin selon les experts PACTISE sur leur territoire (Haute-Vienne, Vienne, Lot). (Souil, 2019)

20 à 60 €/brebis/an

c'est le coût² estimé du piétin en Grande Bretagne. Aucune étude similaire n'existe en France à ce jour.

²soit 27 à 93 millions d'euros pour un cheptel d'un peu plus de 15 millions de brebis et 10 % de brebis atteintes de piétin (d'après Nieuwhof et al., 2008 ; Wassink et al., 2010 ; Winter et al., 2015).

ÉTAPE 1 : ÉVALUER LA SITUATION

En premier lieu, il faut évaluer la situation de l'élevage vis-à-vis du piétin. En effet, les moyens de lutte à mettre en place ne sont pas les mêmes dans tous les élevages atteints.

Sont ainsi déterminés :

LA SITUATION DU TROUPEAU

Deux chiffres estimés sur la dernière année sont à recueillir :

- **La proportion de brebis qui ont présenté des boiteries** : il s'agit d'un ordre de grandeur : 30 % ? 10 % ? Quelques-unes ? Les différentes causes de boiteries (piétin, mal blanc, panaris etc....) ne sont pas évaluées séparément pour des raisons de faisabilité.
- **Le nombre de cas graves** avec de fortes boiteries, des pertes d'onglons etc....

LE TRAVAIL

De manière subjective, l'éleveur donne son sentiment du travail induit par les boiteries (sur une échelle de 0 à 10 par exemple).

LE COÛT DES TRAITEMENTS

Il s'agit d'approcher un bilan annuel des coûts des boiteries en intégrant les vaccins, les produits nécessaires au pédiluve, les antibiotiques, la réforme ... (voir tableau ci-dessous).



ESTIMER LES COÛTS LIÉS AU PIÉTIN DANS L'ÉLEVAGE

Moyens de lutte	Prix indicatif	Nombre par an	Total par an
Antibiotiques en injectable	1 € par brebis
Spray antibiotique	30 € les 200 ml
Spray antiseptique (sans antibiotique)	14 € les 250 ml
Composés solides à ajouter au pédiluve	50 € les 25 kg 80 € les 25 kg
• Sulfate de zinc			
• Sulfate de cuivre			
Réforme (remplacement par une agnelle de renouvellement)	170 € par brebis
Vaccin (une injection)	2 € par brebis
Total du coût du piétin dans l'élevage		

ÉTAPE 2 : DÉFINIR LES 3 FACTEURS DE RISQUE LES PLUS IMPACTANTS DANS L'ELEVAGE

Au cours de cette deuxième étape, l'éleveur détermine les facteurs de risques qu'il juge prédominants dans son élevage parmi la liste ci-dessous. Il choisit ensuite seulement trois d'entre eux sur lesquels il pense pouvoir agir de façon rigoureuse.

LISTE DES FACTEURS DE RISQUE

Domaine	Facteurs de risque
Environnement	Humidité de la pâture : zones boueuses, parcelles humides...
	Humidité de la litière
	Entrée et sortie quotidiennes du bâtiment
	Climat : association chaleur et humidité
	Terre argileuse
Individu	Sensibilité génétique ou passagère liée à une baisse d'immunité
	Carence en zinc
Biosécurité interne	Défaut de réforme des brebis atteintes de piétin
	Déchets d'onglons atteints du piétin laissés au sol
	Défaut de nettoyage du matériel de parage après un animal atteint de piétin
	Défaut d'isolement des animaux atteints du piétin
	Saignements lors du parage d'un animal atteint de piétin
	Défaut d'entretien des onglons du troupeau
Biosécurité externe	Achat d'animaux avec statut sanitaire inconnu
	Absence de contrôle des pieds des animaux à l'achat
	Absence de quarantaine
	Echanges de reproducteurs
	Elevages voisins atteints de piétin
	Partage de chemins, de pâtures



EXEMPLE AVEC PAUL, 950 BREBIS ET 10 % DE BREBIS PRÉSENTANT DES BOITERIES

Les facteurs de risque qu'il estime prédominants dans son élevage	Les 3 facteurs sur lesquels il juge pouvoir agir
Pédiluve souillé	✗
Achat d'animaux avec statut sanitaire inconnu	
Absence de contrôle des pieds des animaux à l'achat	✗
Absence de quarantaine	✗
Déchets d'onglons atteints du piétin laissés au sol	
Défaut de nettoyage du matériel de parage après un animal atteint de piétin	
Pâtures humides	

ÉTAPE 3 : LISTER LES MOYENS DE LUTTE ACTUELS ET LEURS RESULTATS

Il s'agit ensuite de déterminer les points forts de l'élevage en matière de lutte contre le piétin, les marges de progrès et les changements à envisager. Par exemple, si le pédiluve est une source de contamination, il vaut mieux arrêter et investir dans une stratégie plus efficace.

Pour les cinq moyens de lutte, les points de vigilance sont listés ci-dessous associés à des astuces pouvant être mises en œuvre en élevages.

LA RÉFORME : LA MEILLEURE FAÇON D'ÉLIMINER LES « RÉSERVOIRS À PIÉTIN »

La vente en réforme élimine les animaux qui maintiennent le piétin dans le troupeau. **Les brebis qui ne répondent pas au traitement curatif** avec une antibiothérapie par voie injectable, un parage et/ou un passage au pédiluve sont à réformer systématiquement.

Deux stratégies de réforme sont possibles :

- **la réforme dite « précoce »** est la plus efficace : les brebis ou béliers sont alors réformés dès la première récurrence, c'est-à-dire au second épisode de piétin dans leur carrière. Il est alors possible d'assainir le troupeau en 3 ans.
- **la réforme dite « tardive »** consiste à réformer à la seconde récurrence, c'est-à-dire au troisième épisode de piétin dans leur carrière. Moins efficace, cette méthode peut être mise en œuvre si la proportion de brebis à réformer est trop importante la première année.

⇒ Ces deux modes de réforme sont à associer avec d'autres moyens de lutte contre le piétin.

POUR EN SAVOIR PLUS

Un film d'animation est disponible sur idele.fr :

« Le piétin, Réformer : 3 ans pour assainir le troupeau »



Astuce

Pour repérer les récidivistes : couper un coin de la boucle à chaque fois que la brebis est soignée.



La réforme : le point clé de la lutte contre le piétin

LE PARAGE

Si le parage est un moyen de lutte efficace contre le piétin, une stratégie doit être mise en place afin de ne pas disséminer la maladie. En effet, **la bactérie responsable peut persister 42 jours dans les débris de corne**. Il est ainsi conseillé de ramasser les morceaux de corne atteinte puis de les détruire (brûlés dans un incinérateur par exemple). De plus, le sécateur doit être nettoyé et désinfecté (avec de la chlorhexidine par exemple) entre deux brebis. Il est également possible de mobiliser deux sécateurs, l'un étant utilisé pendant que l'autre trempe.

C'EST BON À SAVOIR

Dans de nombreuses régions, il est possible de faire appel à un pareur professionnel qui se déplace avec l'ensemble du matériel.

Comptez entre 1,5 et 2 € par brebis sans les frais de déplacement.

LE PÉDILUVE : LE MEILLEUR COMME LE PIRE

Pour être efficace, le pédiluve doit répondre à plusieurs critères. Si tous ne sont pas respectés, des brebis saines peuvent ressortir contaminées du pédiluve, devenu au fil des passages, un véritable bouillon de cultures. Un pédiluve doit être organisé avec un bac de lavage, un bac de stationnement et une aire d'égouttage bétonnée. De plus, les brebis doivent stationner au moins 10 minutes dans le bac de traitement. En alternative des pédiluves humides, les pédiluves secs sont aujourd'hui utilisés. Selon les produits utilisés, ils permettent une action antiseptique ou asséchante ou apportent une flore bactérienne qui peut entrer en compétition avec les bactéries pathogènes.

C'EST BON À SAVOIR

100 brebis pour 2 pédiluves de 3 m de long (2 m²) : un indicateur pour renouveler le pédiluve



Si le pédiluve s'avère être un moyen de contamination, mieux vaut ne plus l'utiliser.

LE VACCIN : POUR LES TROUPEAUX TRÈS ATTEINTS

La vaccination se justifie surtout pour les troupeaux avec une proportion d'animaux touchés importante et/ou une proportion importante de lésions sévères. Elle peut aussi être une solution lorsqu'une augmentation du taux de réforme pendant 3 ans n'est pas envisageable : troupeau en augmentation d'effectif, autres affections,....

Moins chronophage que d'autres moyens de lutte, la vaccination est également plus onéreuse (environ 2 € par brebis sans la primo vaccination).

Plusieurs précautions sont à respecter pour que le vaccin soit **bien toléré** par la brebis ou le bélier : remise à température ambiante du vaccin avant l'injection, aiguilles à usage unique changées très régulièrement et seringues automatiques ou à usage unique, brebis vides ou en milieu de gestation.

En règle générale, les animaux sont vaccinés une fois par an après une primo vaccination (qui consiste en deux injections la première année).

La vaccination devient pleinement efficace à partir de 2 à 3 ans d'utilisation consécutive, et à condition d'être associée à d'autres moyens de lutte.

C'EST BON À SAVOIR

Le vaccin est incompatible avec un antiparasitaire: la solution injectable de moxidectine 1 %.

LES ANTIBIOTIQUES : PAR VOIE GÉNÉRALE OU LOCALE

Seules les lésions profondes, infectées et douloureuses doivent faire l'objet d'une administration d'antibiotiques par voie injectable en plus de la voie locale. S'il s'agit de "mal blanc" et/ou de début de piétin, il est préférable d'opter pour un aérosol sans antibiotiques, spécifique des lésions du pied ou une pommade antiseptiques et cicatrisantes, à base de plantes, miel, etc...

ANTIBIOTHÉRAPIE EN BOMBES : ATTENTION AUX RÉSISTANCES !

« Certains sprays contiennent des antibiotiques qui exposent les bactéries pathogènes et non pathogènes au développement de résistances. Renseignez-vous sur les sprays que vous utilisez habituellement auprès de votre vétérinaire et réservez ceux avec antibiotiques aux plaies infectées. Des sprays à base d'antiseptiques, de plantes ou de chélates d'oligo-éléments sont suffisants et préférables pour la cicatrisation sur des plaies peu profondes et non infectées ».

Laurent Saboureau et Pierre Autef (vétérinaires)

ÉTAPE 4 : CONSTRUIRE L'OBJECTIF DE LA FUTURE STRATÉGIE DE L'ÉLEVAGE

Tous les éléments pour construire le plan de lutte sont maintenant définis. Reste à se fixer des objectifs raisonnables sur trois ans.

Selon la proportion d'animaux atteints, ces objectifs peuvent être les suivants :

- Diminuer la proportion d'animaux touchés,
- Éliminer le piétin,
- Empêcher que le piétin n'entre dans l'élevage.

ÉTAPE 5 : LE PLAN SUR 3 ANS

Une stratégie des moyens de lutte parfaitement adaptée à l'élevage peut maintenant être construite avec l'aide du vétérinaire et du technicien en tenant compte des objectifs de l'éleveur, de ses souhaits et contraintes.

Sont ainsi définis pour une durée de trois ans :

- les 3 facteurs de risque à corriger,
- la nouvelle mise en œuvre des moyens de lutte, coordonnés entre eux et intégrés dans le système de conduite.

En respectant cette stratégie rigoureusement de la première à la troisième année, les impacts du piétin sur les animaux, le temps de travail et les charges vétérinaires auront considérablement diminués.



Astuce : isoler les brebis atteintes pour plus d'efficacité

Lorsque cela est possible, isoler les brebis atteintes de piétin est une solution pour :

- **Limiter la propagation de la maladie**, ces dernières étant des réservoirs de la bactérie,
- **Les surveiller** : trois semaines après le traitement, si les lésions persistent, la brebis est à réformer. Dans le cas contraire, elle peut rejoindre son lot d'origine.

Prévoir une petite parcelle ou bien une case en bergerie à côté du système de contention facilite cette opération.



**De 10,2 %
à 3,5 %**

C'est la diminution de la proportion d'ovins boiteux en Grande Bretagne entre 2004 et 2013, suite à la mise en place d'une nouvelle stratégies de lutte (Winter et al., 2015)





Enquêtes et groupes de travail réalisés auprès d'éleveurs, de techniciens spécialisés et de vétérinaires des départements du Lot, de la Vienne et de la Haute-Vienne dans le cadre de l'étude PACTISE, financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du plan EcoAntibio 2 (2017-2021) et pilotée par Myriam Doucet de l'Institut de l'Élevage.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



POUR EN SAVOIR PLUS

Une fiche technique sur idele.fr :
« Des moyens de lutte contre le piétin évalués par des éleveurs ovins »



Rédaction : Myriam DOUCET, Laurence SAGOT - Institut de l'Élevage

Relecture : Pierre Autef (vétérinaire praticien à Bellac), Laurent Saboureau (vétérinaire Alliance Pastorale).

Août 2021 - Référence idele : 00 21 403 022

Crédits photos : Idele, Ciirpo - Mise en page : Katia Brulat (idele)

Contact : Myriam DOUCET - myriam.doucet@idele.fr • www.idele.fr •